

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

17 mars 2022

DATE D’AFFICHAGE : ÉTAIENT PRÉSENTS à l’ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Serge BERNARD - Sylvie DESCHAMPS - Yann FLAMANT -- Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Valérie PELLETIER - Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA -- Jessica ROSINET - Kenan SOLMAZ - Hélène TALARCZYK -- Claude VARENNES - Jérémie VIAL

17 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir Jean-Luc PETIT) – Marie-Dolorès THUDEROZ (pouvoir Annie MONNERY) - Pascal ROUSSET (pouvoir Béatrice MOULIN-MARTIN) -- Nathalie LACOSTE (pouvoir Eliane GEOFFROY) -

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 17

PROCURATIONS : 4

VOTANTS : 20

POUR : 20

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2022-16

M Serge BERNARD été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Compte administratif 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 16 février 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°2022-02 du 24 février 2022 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et du vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

**RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2021**

	<i>Section d'Investissement</i>	<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Total des sections</i>
<b>Recettes</b>			
<b>Prévisions budgétaires totales (a)</b>	<b>4 508 000,00</b>	<b>5 445 000,00</b>	<b>9 953 000,00</b>
<b>Titres de recettes émis (b)</b>	<b>2 148 603,26</b>	<b>5 287 788,03</b>	<b>7 436 391,29</b>
<b>Dépenses</b>			
<b>Prévisions budgétaires totales (c)</b>	<b>4 508 000,00</b>	<b>5 445 000,00</b>	<b>9 953 000,00</b>
<b>Mandats émis (d)</b>	<b>2 084 987,42</b>	<b>4 493 580,92</b>	<b>6 578 568,34</b>
<b>Excédent ( b - d)</b>	<b>63 615,84</b>	<b>794 207,11</b>	<b>857 822,95</b>

Deficit (d-b)			
---------------	--	--	--

Résultat d'exécution du budget principal

	(a)	(b)	(c)	d = (a - b + c)
	Résultat clôture 2020	(art 1068)	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
<b>Investissement</b>	<b>1 780 700,51</b>		<b>63 615,84</b>	<b>1 844 316,35</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 583 283,59</b>	<b>700 283,59</b>	<b>794 207,11</b>	<b>1 677 207,11</b>
	<b>3 363 984,10</b>		<b>857 822,95</b>	<b>3 521 523,46</b>

Résultat absolu entre les crédits votés par le Conseil Municipal et les dépenses engagées par le Maire, ce résultat de clôture fait ressortir un excédent d'investissement de 63 615.84 € et un excédent de fonctionnement de 794 207.11 € ;

Le Conseil Municipal hors la présence de Monsieur le Maire après avoir délibéré, à l'unanimité:

**APPROUVE** le compte administratif 2021 qui est en tout point identique au compte de gestion de la trésorerie.



Maire  
Yannick PAQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.